

PROJET COOPÉRATIF
Fédération des Alternatives de l'Action Sociale
Création d'une fédération d'acteur-es de l'action sociale

1/ CONSTAT

Le secteur social est largement marqué par un désengagement de l'État, des collectivités territoriales et un affaiblissement des financements publics qui poussent les travailleurs sociaux dans une logique de rationalisation via, notamment, la concentration des structures porteuses.

Or, cette logique politique et économique est un réel enjeu de société qui impacte et transforme à la fois l'action de terrain et les conditions de travail des professionnels. C'est dorénavant dans une logique gestionnaire et de marchandisation de la relation aux personnes que les acteurs-trices sociaux-ales sont « invitées » à intervenir.

La fédération des alternatives de l'action sociale, groupement d'associations œuvrant dans différents domaines de l'intervention sociale, propose une alternative organisationnelle au service du lien social.

Les associations fondatrices (LACDAM, Tout un Monde, Gépji et Cépar) développent des actions sous forme d'accompagnements individuels ou collectifs à destination d'un public ciblé (petite enfance/ parentalité ; personnes vivant avec des troubles psychiques ; jeunes adultes en difficultés sociales ; personnes retraitées en difficultés sociales).

Elles ont pour particularité un modèle organisationnel permettant aux salarié.e.s d'assumer une responsabilité partagée dans la gestion de l'activité et dans les stratégies de développement associatif.

Ainsi, les personnes salariées sont à l'initiative des projets, mettent en œuvre le volet opérationnel de chacune des actions, sont aussi en charge de leur pilotage et sont impliquées dans le développement stratégique de leur association.

Cette responsabilité des acteurs de terrain dans le développement associatif permet une grande réactivité dans l'élaboration d'actions innovantes et une adéquation constante entre les actions proposées et les besoins de terrains.

2/ VALEURS

Les membres de la Fédération se regroupent autour d'un socle de valeurs partagées.

- **égalité** : le principe commun des membres de la fédération est de soutenir ou développer des actions en se basant sur une forme organisationnelle innovante : la co-responsabilité.

Les salarié.e.s, acteurs de terrains participent au pilotage de l'activité. Au sein de l'équipe salariée, il n'y a pas de division entre « exécutant » et « dirigeant ». Les salarié-es sont membres des conseils d'Administration dans les limites fixées par la loi.

Le diagnostic des actions mises en œuvre est construit avec les professionnels, les personnes accueillies, les partenaires mais aussi les pouvoirs publics sur le principe de l'intelligence collective.

- **éthique de la relation** : les actions d'accueil et d'accompagnement visent à promouvoir l'autonomie et renforcer les capacités des personnes. Leur libre adhésion des personnes accompagnées est une condition sine qua none. Quelle que soit sa situation, la personne est considérée comme sachante pour elle-même et principale actrice de ses choix de vie. Sa parole est valorisée et sa participation au mode de fonctionnement horizontal est primordiale. Les actions sont portées par le non-jugement et le respect des choix de la personne.

- **solidarité** : L'ensemble des actions participent à la lutte contre les exclusions et au développement de la solidarité sur les territoires d'intervention.

3/ OBJECTIFS

La volonté commune de se réunir vise quatre objectifs généraux :

- promouvoir des modèles organisationnels créatifs et innovants en matière de gouvernance, au service et à l'écoute des publics
- faire évoluer les modèles d'organisation du secteur en transmettant et partageant nos expérimentations
- valoriser l'accueil et l'accompagnement à la marge des propositions institutionnelles courantes et dans leurs angles morts
- mutualiser nos savoir-faire et nos besoins

Les associations fondatrices ont acquis une expérience et développé des compétences spécifiques dans le cadre :

- du développement de la vie associative
- du pilotage de l'activité salariée
- de la mise en œuvre, du développement et de la pérennisation d'actions spécifiques

4/ MODALITES OPERATIONNELLES

Promouvoir nos modèles organisationnels, assurer leur visibilité et leur diffusion

La forme organisationnelle impacte de manière décisive les actions, la qualité d'accompagnement des publics et permet une efficacité accrue.

Les actions développées visent un volume restreint de bénéficiaires et s'attachent à une pratique de « sur mesure », au plus près des besoins des publics.

Il s'agit de mettre en avant :

- les constats émanant du terrain,
- les actions mises en œuvre afin de remédier aux problématiques identifiées,
- les résultats obtenus et la pertinence des modalités de fonctionnement.

Mutualiser les ressources et compétences

La fédération rend possible une dynamique d'auto-formation notamment par la mise en commun d'outils originaux créés par ses membres et l'échange sur les pratiques.

Par ailleurs, les besoins partagés par ses membres permettent de bénéficier de formations collectives transversales. La mutualisation des compétences au sein de la fédération permet également de répondre à des appels à projet de manière inter-associative.

Proposer des contenus de formations pour les porteurs de projet et les professionnel-le-s

- **démarrage de projets innovants dans le champ de l'intervention sociale** : la fédération propose des méthodologies de développement et des outils de gestion originaux pour le démarrage et/ou la consolidation de projets innovants.

- **accompagner au développement de la vie associative** : la fédération peut apporter son appui à des associations en questionnement sur leur modalité organisationnelle et leur gouvernance.

- **étayage des professionnel-le-s dans l'accompagnement des publics** : la fédération dispose d'une connaissance du cadre juridique entourant l'intervention du champ de la petite enfance, de la parentalité, de la grande marginalité, des troubles psychiques, de la gérontologie (etc.) et une connaissance des droits accessibles par ces publics.

La fédération peut étayer les pratiques des professionnel-le-s dans la mise en œuvre des notions d'accueil, de non-jugement, d'accompagnement centré sur la personne et faire bénéficier de savoir-faire comme l'écoute active, les médiations, etc.